



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 1053

### Texte de la question

#### LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE À NOUMÉA

M. le président. La parole est à M. Gaël Yanno, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Gaël Yanno. Madame le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, depuis un an et demi, l'autorité de l'État a été rétablie en Nouvelle-Calédonie : les conflits sociaux n'entraînent plus de blocages prolongés d'entreprises ; les atteintes à la liberté du travail, les entraves à la liberté de circuler font désormais partie d'une période révolue. Je salue donc l'action du Gouvernement qui a su, par l'intermédiaire du haut commissaire Yves Dassonville, faire preuve à la fois de fermeté et d'esprit de dialogue.

Cependant, aujourd'hui, la préoccupation première des Calédoniens, plus particulièrement des habitants du Grand Nouméa, est l'insécurité. En 2008, le nombre de cambriolages à Nouméa a augmenté de 7 % tandis que les vols de voitures et de deux roues progressaient de plus de 50 % sur la même période.

M. François Lamy. C'est le résultat de la politique de la majorité !

M. Michel Ménard. Merci Sarkozy !

M. Gaël Yanno. Cette tendance s'est confirmée durant les deux premiers mois de l'année 2009 ce qui contredit les chiffres constatés en métropole où la délinquance a reculé.

Aujourd'hui, les Nouméens vivent dans la crainte d'être cambriolés ou de se faire voler leur voiture. Les ventes d'armes anti-agression non létales enregistrent une progression sans précédent. Pour faire face à cette situation, les villes du Mont-Dore et de Dumbéa ont renforcé leurs polices municipales, tandis que la ville de Nouméa a décidé de mettre en place un dispositif de vidéo protection.

Dans le même temps, toutes les actions de prévention en faveur des jeunes ont été renforcées dans les communes du Grand Nouméa. Si les maires ont un rôle à jouer pour préserver la tranquillité de leurs administrés, c'est bien à l'État qu'incombe la responsabilité de l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et des biens. La qualité du travail des forces de l'ordre en Nouvelle-Calédonie, gendarmerie, police nationale, et polices municipales réunies, n'est pas en cause et je tiens à leur rendre hommage.

Quelles actions, madame le ministre, le Gouvernement entend-il entreprendre face à cette situation, afin de répondre à la vive inquiétude des Calédoniens et plus particulièrement des habitants du Grand Nouméa ?

*(Applaudissements sur divers bancs des groupes UMP et NC.)*

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Monsieur Yanno, il convient avant tout de préciser qu'à Nouméa même, en 2008, la délinquance générale a baissé de 1,2 % et la délinquance de proximité de 8,2 %. Pourtant, alors même que ces chiffres baissent, vous avez raison de le souligner - et j'en ai bien conscience -, on constate une augmentation du nombre de vols de véhicules et du nombre de cambriolages.

M. Bruno Le Roux. Les chiffres sont en baisse et les méfaits sont en hausse !

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur*. Nous nous sommes déjà entretenus de cette situation à plusieurs reprises.

J'ai donc demandé un audit qui sera réalisé à partir du début du mois d'avril et qui nous permettra d'avoir une vision très précise de la situation et de ces manifestations.

Je souligne, en outre, que l'augmentation du nombre de policiers relevant de la police nationale a été, depuis 2003, de 23 %, soit des effectifs en hausse de près d'un quart. Il n'en faut pas moins améliorer la situation et j'ai donc demandé au haut commissaire de revoir l'organisation générale.

Parmi les pistes envisagées, je souligne la transformation des deux sections actuelles d'intervention par une compagnie d'intervention qui pourrait être utilisée, le cas échéant, en matière de sécurisation.

Soyez de toute façon assuré, monsieur le député, qu'à la suite de l'audit et dans la ligne de ce que je viens d'affirmer, le Gouvernement demeure très attentif à ce qui se passe en Nouvelle Calédonie. Nos compatriotes de Nouméa ont droit, comme sur l'ensemble du territoire national, à une protection que nous sommes bien décidés à leur assurer. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Gaël Yanno](#)

**Circonscription :** Nouvelle-Calédonie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1053

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mars 2009